

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

5.2.2 SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES AUX TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, ECONOMIES D'ENERGIE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, EAU, BIODIVERSITE PERIMETRE : ENTREPRISES ET AGRICULTEURS DU TERRITOIRE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Contexte	<p>Une des orientations du Projet de territoire de Centre Morbihan Communauté est de choisir de travailler ensemble : créer, produire, innover ici pour être fier de notre économie locale et responsable.</p> <p>Pour cela, l'un des objectifs est d'encourager l'attractivité industrielle du territoire, accueillir et installer les entreprises en tenant compte des mutations de notre temps : maîtrise du foncier, redéveloppement des friches urbaines, la transition écologique, la mobilité, le logement, un numérique responsable... Cela implique de réduire l'empreinte écologique et l'impact environnemental de ces activités.</p> <p>Le territoire compte 1 136 établissements.</p> <p>Sur le volet environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une ambition de développement des projets d'énergies renouvelables (les enjeux de décarbonation auront des répercussions importantes sur la production à moyen terme), - soutenir les démarches RSE et relevant de l'économie circulaire. - le territoire vise au maintien de son industrie agroalimentaire et la poursuite de son développement, mais également d'amener une diversification vers des filières éco-engagées (énergies renouvelables, économie d'énergie et économie circulaire). <p>Pour ce faire, le Hub Enerco (lieu dédié à l'entreprise) favorise le lien entreprises/élus. Ce bâtiment construit par la Communauté de communes en 2019 est devenu le « phare économique du territoire ». C'est la porte d'entrée pour développer les services pour les entreprises et la coopération entre entreprises. Il combine espace de coworking, un incubateur éco-engagés (accompagnement de 6 mois à la création d'entreprise), la location d'un lieu adaptable et convivial pour les réseaux d'entreprises et des bureaux en location. C'est un marqueur d'innovation locale pour les entreprises éco-engagées et pour la transition écologique.</p> <p>Le territoire étant lauréat du programme Territoire d'Industrie (2024-2027), le plan d'action prévisionnel prévoit notamment de favoriser la décarbonation de l'industrie.</p> <p>Plusieurs actions peuvent permettre d'encourager et de valoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques. A titre d'exemple, l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) peut permettre de mutualiser et d'optimiser l'utilisation des ressources (eau, déchets, énergies, etc.) et favoriser les coopérations entre les entreprises à l'échelle d'une zone d'activité ou d'un territoire. C'est une des actions phares du PLPDMA (action n°30). Quant au développement des énergies renouvelables, en particulier le solaire, l'autoconsommation collective peut être une solution, comme la récupération de chaleur ou de froid par exemple.</p>	
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et faciliter les initiatives des acteurs économiques • Créer du lien et mobiliser autour d'un premier projet exemplaire • Développer le mix énergétique sur le territoire et atteindre les objectifs du PCAET • Ancrer la sobriété dans les comportements des organisations • Communiquer de manière ludique et pédagogique 	
Ce qui est déjà fait ou engagé	<p>Programme de sensibilisation et d'accompagnement ouvert à tous (ateliers sur la gestion des déchets, l'écoconception, les modèles économiques)</p> <p>Petits déjeuner en zones</p> <p>CMC lauréat à Territoire d'Industrie</p> <p>Première bourse d'échanges inter-entreprises organisée (déchets verts)</p>	
Contenu de l'action	<p style="color: #008080; text-align: center;">⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER</p> <p style="color: #008080; text-align: center;">⇒ ACTION</p> <p><i>Inclure dans la démarche globale les déchets, les ressources, l'eau, les déplacements et pas se limiter aux aspects énergétiques et sensibiliser les entreprises à l'évolution de leurs modèles d'affaires (économie de la fonctionnalité, économie circulaire, bioéconomie...)</i></p> <p>En prenant en compte les mesures ERC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un état des lieux des actions existantes vertueuses dans le monde des entreprises sur le territoire de CMC (réduction des consommations eau/énergie, groupement d'achat, panneau solaire...) dans le cadre d'un projet tuteuré ➤ Organiser un temps fort autour du financement des projets d'énergies renouvelables (TI) ➤ Rencontrer la Région et Bretagne Compétitivité pour comprendre leur offre de soutien aux entreprises (RDE transitions), et établir une stratégie de mobilisation des entreprises autour de la thématique des transitions énergétique et écologique ➤ Réfléchir à l'intégration de boucles de ressources locales (eau, énergies, bâtiments, déchets, etc.) dans les nouvelles zones d'activité 2. Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir les différents dispositifs de diagnostics ressources et des accompagnements des chambres consulaires (CCI, CRMA) et de la BPI (TI) ➤ Mettre en place des partenariats (techniques ou financiers) avec les chambres consulaires pour accompagner de manière ciblée les entreprises du territoire 3. Sensibilisation/Formation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des petits déjeuners thématiques énergie dans les zones d'activités (groupement d'achat d'énergie, en incluant les bâtiments de CMC comme partenaire dans la réflexion en premier lieu) ➤ Créer du lien et mobiliser sur les premiers projets collectifs, réunir les entreprises porteuses d'actions vertueuses et les entreprises volontaires pour impulser un changement au sein de leur activité et créer un groupe de travail ➤ Proposer des sessions de formation éco-engagées interne dans les grandes entreprises via le club RH ➤ Mettre en place des ateliers (format court : 1h) de sensibilisation auprès des entreprises (réemploi, fournitures, écologie numérique, etc.) avec des illustrations concrètes 	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

	<p>4. Accompagnement/Animation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner techniquement les industriels dans les transitions et le déploiement des ENR (TI) : opération test sur un projet d'ENR ➤ Engager une démarche d'EIT auprès des industriels (TI) : Organiser un programme de bourses d'échanges inter-entreprises toutes ressources ➤ Accompagner techniquement la mise en œuvre de groupement d'achat énergétique sur le territoire ➤ Mettre en place une animation d'intelligence collective pour accompagner techniquement des projets d'économie circulaire des entreprises (du type : défi G4DEC) ➤ Accompagner les porteurs de projets et les jeunes entreprises éco-engagés via le Hub Enerco ➤ Proposer un programme d'ateliers éco-engagés ouvert à toutes les entreprises, pendant la période d'incubation du Hub Enerco, en partenariat avec le club d'entreprises ➤ En lien avec les syndicats professionnels, poursuivre la sensibilisation des TPE-PME au RSE (CPME – programme spécifique), et accueillir au sein du Hub Enerco ce type de rencontres ➤ Accompagnement des entreprises/industries à la gestion de l'Alimentation en Eau Potable et des eaux usées (notamment la réutilisation des eaux usées), et la mise en œuvre d'économies d'eau pour les plus gros consommateurs (TI) ➤ Proposer un rallye des entreprises éco-engagées du territoire, en lien avec le service tourisme (mise en avant des savoirs faire locaux) ➤ Mettre en place des solutions éco-gestes dans les entreprises (mesure de la température et de l'humidité, capteur de fuite, plan de sobriété interne) ➤ Organiser un défi « Eco-entreprise » pour promouvoir les éco-gestes dans les entreprises (Défi FAAP, Gaspi, c'est fini !, ou autre) <p>5. Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en avant les porteurs éco-engagés ➤ Valoriser les actions pour essaimer les démarches vertueuses par le biais d'une campagne de communication à l'échelle du territoire ou de la création d'un label ➤ Mettre en avant les acteurs locaux du réemploi du territoire pour promouvoir cette pratique ➤ Communiquer auprès des entreprises sur les intérêts de s'engager dans la démarche 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Territoire d'industries, PLPDMA	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	<p>Action 2.2.2 : Mettre en place un cadastre solaire</p> <p>Action 2.2.3 : Développer des projets solaires</p> <p>Action 2.3.1 : Planifier le développement des énergies renouvelables</p> <p>Action 2.3.2 : Développer des projets de chaleur renouvelable</p> <p>Action 3.2.2 : Accompagner les entreprises et manifestations dans la prévention de leurs déchets</p> <p>Action 4.4.1 : Communiquer auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités sur les bonnes pratiques d'économie d'eau</p>	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<p>Pilote : déchets (économie circulaire) - 0.2 ETP</p> <p>Supports : développement économique – 0.2 ETP, TTC – 0.1 ETP</p> <p>Associés/informés : /</p>	Morbihan Energies, SEM 56 Energies, Chambres consulaires, Etat, Région, ADEME, ENEDIS, Réseau d'entreprises et entreprises, agriculteurs et groupements, BPI	Entreprises
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	<p>8000 € /an (ingénierie)</p> <p>3000 € /an (animation)</p> <p>TI selon éligibilité des projets</p> <p>Soit 66 000 € (imputation budgétaire selon thématique de l'action)</p>		
Financement	Etat, ADEME, Région, Europe		
Echéance calendrier	2025-30		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre de participants aux animations (15/an)	CMC	90	
Nombre d'entreprises engagées dans un diagnostic énergétique (4/ans)	CMC	24	
Nombre d'entreprises engagées dans un projet d'énergies renouvelables	CMC	12	
Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès des entreprises (6/an)	CMC	36	
Nombre d'actions de communication réalisées	CMC	6	
Nombres d'entreprises/projets accompagné(e)s	CMC	6	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

Incidences environnementales	
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)	
<p>Dans le cadre des projets de production d'EnR et d'auto-consommation collective, sensibiliser les entreprises aux enjeux suivants :</p> <p><u>- Pour les projets énergétiques :</u> (E) S'assurer que les consommations sont réduites le plus possible avant de s'engager dans des projets de production</p> <p><u>- Pour les installations solaires au sol :</u> (E) Exclure le déploiement de centrales au sol sur des surfaces non dégradées/polluées</p> <p><u>- Pour les installations solaires en toiture :</u> (E) Prioriser le bâti existant pour éviter l'artificialisation des sols : OUI (E) S'assurer que la construction de bâtiment réponde réellement à des besoins d'exploitations (afin d'éviter la création de bâtiments agricoles uniquement en vue de produire de l'énergie ou d'éviter la construction de bâtiments surdimensionnés pour les besoins PV) : OUI (R) Vigilance à la présence de gîtes à chiroptères au niveau des toitures lors de l'installation de panneaux solaires : OUI (C) Assurer un refuge pour les espèces animales potentiellement délocalisées lors des travaux (habitat important en ville)</p> <p><u>- Pour la géothermie :</u> (E) intégrer le risque Radon (E) limiter la consommation d'espace</p> <p><u>Pour l'éolien :</u> (E) Intégrer, dans le développement des projets éoliens les distances d'éloignement autour des zones Natura 2000, des monuments historiques et la prise en compte de la Trame Verte et Bleue et du paysage (E) S'assurer de la prise en compte de ces contraintes via la réalisation d'études d'incidences approfondies</p> <p><u>- Pour la méthanisation :</u> (E) Intégrer le plus en amont possible, les enjeux en lien avec l'urbanisme dans le choix de la zone d'implantation de l'unité de méthanisation (qualité de l'air, nuisances olfactives, consommation d'espace et artificialisation des sols, paysage, distances d'éloignement des zones protégées (notamment des zones humides, impacts sur l'eau, les sols et l'air lié à l'épandage du digestat), bruit induit par les passages de véhicules, ...) et les risques sanitaires et industriels (E) Limiter l'utilisation de cultures à vocation énergétique (pour limiter la concurrence avec les productions alimentaires) (R) Intégrer dans la réflexion la réduction des capacités méthanogènes liée à l'évolution des pratiques agricoles et industrielles attendues et aux objectifs de réduction des biodéchets (E) Intégrer une distance d'approvisionnement maximale pour les gisements (R) Maintenir le dialogue avec les riverains une fois les installations en service et s'assurer de limiter les risques (pollution des eaux, de l'air et des sols) et nuisances (bruit, odeurs...) (R) Informer sur la volatilité de l'ammoniac</p> <p><u>-Pour le bois-énergie :</u> (R) Veiller à ce que les projets s'effectuent sur des bâtiments correctement isolés (E) Prendre en compte les enjeux qualité de l'air liés à la combustion de bois-énergie (R) Effectuer un travail de planification et de densification des besoins favorisant le développement des chaudières bois collectives qui permettent un meilleur contrôle des émissions atmosphériques (R) Être vigilant sur l'origine de la ressource (filère durable)</p> <p><u>- Pour les démarches d'EIT :</u> S'appuyer sur les démarches existantes pour accélérer la mise en œuvre</p>	<p>Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /</p>